

QUAND DONNER SON NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)?

Vous ne devez fournir votre NAS que lorsque la loi l'exige. Si quelqu'un vous demande votre NAS, posez des questions. Il peut arriver que vous deviez fournir votre NAS parce que la loi l'exige. Dans d'autres cas, vous pouvez refuser de fournir votre NAS si la situation ne l'exige pas.

Il convient de fournir votre NAS lorsque...	Il ne convient pas de fournir votre NAS lorsque...
vous traitez avec le gouvernement pour certaines transactions • Vous devez fournir votre NAS pour : • déclarer vos impôts; • accéder à des programmes et prestations tels que l'assurance-emploi, les prêts et bourses d'études et les pensions publiques. vous êtes embauché(e) pour un emploi et commencez à travailler • Les employeurs doivent collecter votre NAS pour déclarer vos revenus au gouvernement, à des fins fiscales et de prestations sociales. vous ouvrez un compte qui génère des revenus (comme des intérêts et des dividendes) • Les institutions financières doivent collecter votre NAS pour déclarer les revenus de vos comptes et de vos investissements au gouvernement à des fins fiscales.	 vous traitez avec des entités non gouvernementales, pour la plupart des transactions • Vous n'avez pas à fournir votre NAS pour : • louer un bien, remplir une demande de location ou négocier un bail; • vous abonner à des services de télécommunication (tels que téléphone, internet ou câble), à l'exception d'Hydro-Québec qui doit collecter le NAS en vertu de la législation provinciale; • louer une voiture; • remplir un questionnaire sur les antécédents médicaux; • rédiger un testament; • vous inscrire dans un établissement d'études postsecondaires.  vous postulez à un emploi • Les employeurs n'ont pas besoin de votre NAS tant qu'ils ne vous ont pas embauché et que vous n'avez pas commencé à travailler et à percevoir des revenus.  vous effectuez des opérations bancaires générales et des opérations financières qui ne génèrent pas des revenus • Vous n'avez pas à fournir votre NAS pour : • demander une carte de crédit; • demander ou renouveler un prêt hypothécaire; • demander un prêt ou une marge de crédit; • encaisser un chèque.  vous demandez un rapport de solvabilité • Vous n'avez pas besoin de fournir votre NAS pour obtenir un rapport de solvabilité. • Proposez de fournir d'autres documents, au lieu de votre NAS, à des fins d'identification ou de crédit.

